ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 769

présenté par
M. Gernigon

à l'amendement n° 500 de M. Bazin

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la plus récente prévaut, quel que soit son »

les mots :

« les plus récentes prévalent, quel que soit leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (les « directives » sont plusieurs informations contenues dans un document, à la manière du mot : « consignes » plutôt utilisé au pluriel).